Vol. XVI. **Saint-Boniface, Manitoba, 9 Juin 1887** **No. 34.**

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

IMPRESSION D'ÉTÉ.

En juin tout s'empourpre à plaisir,
Les fraises des bois et les roses ;
On voit comme un rouge désir
Passer sur la face des choses.

Partout, aux splendeurs des couchants,
La note dominante éclate :
Trèfles incarnats dans les champs
Et pavots à fleur écarlate.

Le géranium mêle aux rougeurs
Des œillets ses rougeurs exquises :
Les jardins sont hauts en couleurs,
Les clos sont rouges de cerises.

Et dans cette ardeur de l'été,
On entend, là-bas, vers les vignes,
Monter le chant vif et flûté
Du loriot mangeur de guignes.

ANDRÉ THEURIET.

PENSÉES.

—Faites hardiment des fautes dans le détail, plutôt que de faire en général celle de vouloir faire trop bien, et de ne point finir.

—La mort est le beau moment de l'homme. C'est là que se retrouvent toutes les vertus qu'il a pratiquées, toute la force et toute la paix dont il a fait provision, tous les souvenirs, toutes les images chéries, les regrets doux et cette belle perspective de Dieu.

—L'amour rend invisible ce que nous avons sous les yeux, et nous fait voir clairement ce qui est absolument invisible pour les autres.

—Tout gouvernement, pour être bon doit renfermer en lui les conditions de la stabilité.

—Les véritables bons mots surprennent autant ceux qui les disent que ceux qui les écoutent ; ils naissent en nous, malgré nous, ou du moins sans notre participation, comme tout ce qui est inspiré.

—Vivre libre est une chose bien plus douce que vivre en prison : qui en doute ? Et cependant, même dans la détresse d'une prison, quand on pense que Dieu est là, que les joies de ce monde sont éphémères, que le véritable bonheur réside dans la conscience et non dans les objets extérieurs, on peut encore trouver du charme à se sentir vivre.

LA SENSIBILITÉ COMME MOBILE DANS L'EDUCATION.

La sensibilité des enfants, et je dirais volontiers l'aimable docilité de leur cœur, est une grande prise que nous avons sur eux ; il ne faut pas la négliger, il ne faut pas non plus en abuser, car cette sensibilité a sa portée ; elle n'est que celle d'un enfant, et par conséquent courte et limitée. Nous nous trompons souvent sur ce point. Ayant reconnu que les enfants ont de la sympathie et qu'ils ressentent ce que nous ressentons, nous en concluons à tort qu'ils ont toute la sensibilité d'un homme, et qu'on peut se servir de cette sensibilité comme d'un ressort dans l'éducation ; mais, en nous servant trop du ressort, nous le forçons. Que de parents qui, lorsque l'enfant a mal fait, lui disent d'un air affligé : Vous me faites de la peine, mon enfant ! Et comme la première fois le moyen a réussi parce que l'enfant a vu que sa mère en lui parlant avait l'air sérieux et triste, et qu'il a ressenti l'émotion qu'il croyait voir à sa mère, les parents triomphent et disent qu'avec des enfants bien nés (et quels parents n'ont pas des enfants bien nés ?), il suffit de s'adresser à la sensibilité pour empêcher ou corriger le mal. Qu'ils y prennent garde : quand ils disent à l'enfant, chaque fois qu'il commet une faute : "Vous m'affligez," l'enfant s'aperçoit que cette affliction est une manière de le gronder, et queases parents prennent cet air grave et triste quand ils le veulent. Alors sa sympathie s'arrête, et il ne ressent plus un chagrin dont on veut lui faire un châtiment. Il aurait pleuré si vous l'aviez grondé, parce qu'alors ce lui aurait été un chagrin d'être grondé. Il ne pleure plus votre tristesse qui lui semble préméditée, ou, ce qu'il y a de pis, de même que vous prenez un air affligé, il prendra aussi un air triste et se tirera d'affaire avec quelques larmes. Dans le premier cas, sa sensibilité s'est émoussée à force d'être excitée, et ce sera désormais une prise de moins que vous aurez sur lui ; dans le second, sa sensibilité se sera tournée en affectation et en simagrées, ce qui est une des maladies que prend le plus aisément la sensibilité.

Ce ne sont pas les seuls inconvénients de la sensibilité prise comme moyen d'éducation morale La sensibilité et la sympathie sont de leur nature des facultés capricieusse et mobiles ; elles dépendent du temps, du moment, de l'individu, de je ne, sais combien de circonstances. Pourquoi étais-je si sensible hier à telle ou telle émotion ? Pourquoi ne le suis-je plus aujourd'hui ? Pourquoi ai-je de la sympathie pour les douleurs et pour les joies de Paul et point pour celles de Pierre ? Je le sais : la sensibilité à cause de la mobilité même de sa nature, ne peut point être une base solide pour la morale, elle est trop vacillante et trop personnelle. La morale doit toujours garder son caractère de règle et de loi ; elle blâme ou elle approuve les actions, selon qu'elles sont mauvaises ou bonnes, et non pas selon qu'elles font peine ou plaisir, tandis que le propre de la sensibilité est de juger les choses selon qu'elles plaisent ou qu'elles déplaisent. Quand le père ou la mère disent à l'enfant : "Ne faites point cela parce que c'est mal, ou bien parce que je ne veux pas,"—J'entends et j'approuve ce langage. Dans le premier cas, ils parlent au nom de la morale, et dans le second, au nom de leur autorité, deux choses que l'enfant n'a point à discuter, et dont le père et la mère n'auront à lui rendre compte que plus tard. Quand, au contraire, ils disent à l'enfant, à propos de ce qu'il fait ou de ce qu'il dit : "Vous me faites de la peine, et vous me faites plaisir," l'enfant qui s'aperçoit bien vite qu'il y a d'autres choses que ses actions, bonnes ou mauvaises, qui font plaisir ou peine à ses parents, n'attribue plus aux paroles du père et de la mère l'autorité toute particulière qu'elles doivent avoir ; il ne s'habitue pas à l'idée d'une règle inflexible comme est la loi morale, ou d'un pouvoir sacré comme est le pouvoir domestique, il s'habitue à croire qu'il n'y a dans le monde moral que les émotions de joie ou de peine, et non des préceptes et des devoirs. Les enfants élevés à l'aide de la sensibilité n'ont point l'idée du devoir.

SAINT-MARC GIRARDIN.

LES JEUNES FILLES.

Fragment d'une fantaisie littéraire d'un charme délicat qui a pour titre : *Profils de Jeunes Filles*. Cette page exquise est signée André Theuriet :

"Elles deviennent rares, les jeunes filles, comme deviennent rares les vins francs et les hommes d'Etat. Je parle naturellement des vraies jeunes filles. Je ne range pas dans cette catégorie ces niaises poupées vivantés, sans instruction et sans initiative, qui n'ont pas deux idées dans la tête et qui ne peuvent répondre oui ou non sans chercher leur réponse dans les yeux de leur maman. Je n'y mets pas non plus ces filles à la mode, qui ont été élevées en serre chaude dans une atmosphère mondaine et artificielle. Celles-là, n'ayant pas eu d'enfance, n'ont que l'apparence de la jeunesse ; elles se maquillent déjà à dix-huit ans comme de vieilles coquettes sur le retour ; elles n'ignorent rien, parlent de tout avec une précocité et un aplomb effrayants, ont des allures garçonnières, et, stérilisées à force de culture, elles ne possèdent plus ni cœur ni cervelle, ni enthousiasme ni sensibilité.

"Non la vraie jeune fille est comme une fleur qui a encore sur ses pétales le velouté de l'enfance, mais d'où s'exhale déjà l'exquis parfum de la femme. Elle est avant tout naturelle et simple, son esprit est plein de pudiques réserves et d'innocentes audaces. Elle s'est développée harmonieusement avec les années et n'a pas été *forcée* par une culture hâtive. On lui a laissé toute sa spontanéité, toute sa grâce virginale. On l'a initiée à la vie, en lui apprenant de bonne heure à savoir se décider elle-même et à savoir la responsabilité de ses actions. Elle se montre telle qu'elle est, avec ses qualités et ses défauts, ses aversions et ses sympathies, et comme tout ce qui est naturel, elle est un charme pour les yeux et le cœur. Si peu douée qu'elle soit sous le rapport de la beauté, elle plaît néanmoins, parce que ses yeux limpides et son franc-sourire reflètent la santé et la gaîté de son âme. En un mot, elle est jeune, et elle emporte partout avec elle, comme auréole cette délicieuse couleur d'aube de la jeunesse. C'est d'elle qu'on peut dire avec le poète Nicolas Lenau :

"Une jeune fille, c'est comme une promesse, comme une vie humaine en bouton, toute prête pour l'épanouissement."

PROTÉGEONS LES PETITS OISEAUX.

Les beaux jours nous arrivent et avec eux leur cortège de petits oiseaux de toutes sortes, puissants protecteurs de nos récoltes. Veillons donc sans cesse pour assurer la sécurité de ces petits défenseurs qui viennent protéger nos champs contre les insectes qui s'attaquent à nos plantes et aux arbres fruitiers. A l'heure qu'il est, laissons ces petits oiseaux chercher leur nourriture devant les portes de nos maisons, de nos granges, de nos étables, sur les fumiers, où ils détruisent d'innombrables quantités de graines de plantes nuisibles aux récoltes.

Au nom de l'intérêt agricole, respectons, nourrissons même ces petits oiseaux créés par Dieu pour protéger nos moissons, nos légumes, nos arbres et nos fruits contre les attaques et les dégats des insectes. Nourrissons-les, Protégeons-les pendant ces rudes journées où le froid se fait encore sentir. Que dans nos écoles on apprennent aux jeunes enfants à respecter les petits oiseaux, à ne pas leur tendre des piéges pour le plaisir de les garder cinq ou six jours dans une cage, après lesquels ils meurent, étant habitués à une entière liberté.

Instruisons plutôt ces jeunes gens en leur rappelant les nombreux services que les petits oiseaux nous rendent lorsqu'ils fréquentent nos champs et nos jardins, nos bocages et même les forêts. Disons-leur que c'est à cette destruction qu'ils font de nos petits oiseaux, uniquement par pur amusement, que nous voyons nos pommiers ravagés par les chenilles et tant de petits insectes que nous ne connaissons pas, que nous ne voyons même pas ! ces pommiers, dont les feuilles, les fleurs et les fruits naissants, rongés par des insectes, sont en grande partie détruits en quelques jours, comme s'ils eussent été brûlés par des coups de vent ou de soleil ! ces pommiers, dont les fruits arrivés à un état de développement plus avancé, sont rongés intérieurement par un ver, la pyrale des pommes ! ces pommiers, dont un si grand nombre sont morts depuis un certain nombre d'années uniquement par suite de la destruction d'une grande partie de leurs feuilles par les insectes, ce qui a arrété la végétations de ces arbres !

Apprenons-leur, à ces jeunes enfants qui en agissent ainsi parcequ'ils ne connaissent pas la portée de cette déprédation de nos petits oiseaux, apprenons-leur, à ces enfants, que l'homme ne saurait vivre sans le secours de l'oiseau. En effet, qui protègera nos moissons, nos arbres de toutes sortes, contre les ennemis innombrables d'insectes que nous ne pouvons saisir, si nous détruisons les petits oiseaux qui défendent nos récoltes de tous genres, et sans lesquels toute végétation aurait bientôt, anéantie par suite de la rapide et incalculable multiplication des insectes rongeurs, disparus sur la terre.

Enfin, pour parler des mauvaises graines qui infestent nos champs de plantes nuisibles ! qui les empêchera de germer, si les petits oiseaux ne sont plus là pour les chercher à terre et s'en nourrir ? Dites-leur donc, aux jeunes enfants qui fréquentent nos écoles, toutes ces choses afin qu'ils les gravent dans leur mémoire, et réfléchissent sur les effets désastreux qu'entraine la destruction de nos petits oiseaux.

En protégeant les petits oiseaux, nos fidèles alliés dans les bons comme dans les mauvais jours, nous préparerons d'abondantes récoltes en tout genre. Ces précieux auxiliaires nous demandent, pour les services qu'ils nous rendent, un peu de reconnaissance : c'est, il est vrai, chose rare aujourd'hui, mais ne leur refusons pas cette preuve de notre estime pour les services qu'ils nous rendent. Epargnons-les de nos coups meurtriers, ces petits oiseaux que *Dieu commande de respecter*, et il nous en récompensera par d'abondantes récoltes dans nos champs, nos vergers et nos jardins, et un jour viendra où, enfin appréciant les services que certains oiseaux nous rendent, nous bénirons Dieu de nous les avoir donnés pour compagnons auxiliaires de nos travaux.—*G. des C.*

CAUSERIE AGRICOLE.

CE QU'UN CULTIVATEUR DOIT SAVOIR.

Comme le marchand, l'industriel ou l'homme de profession, le cultivateur doit savoir ce qu'il fait, savoir d'avance ce qu'il doit faire et comment il le fera.

Il doit connaître le sol de sa propriété, et non-seulement le dessus du sol, mais encore le sous-sol.

Il doit connaitre quelle espèce de grain convient à chaque espèce de sol.

Il doit savoir quand il convient de travailler sur telle ou telle autre pièce de terre.

Il doit savoir qu'il y a des grains qui doivent être semés de bonne heure, et quels sont ces grains.

Il doit savoir comment semer ces grains et les récolter.

Il doit savoir qu'il est avantageux de se servir d'instruments agricoles.

Il doit avoir des notions sur les animaux, les fumiers, la culture des arbres fruitiers et le jardinage.

TERRAINS INCULTES SUR UNE FERME.

Il n'est pas rare de voir sur une ferme quelques parties de la terre qui ne rapporte absolument rien, parce qu'elles sont ou marécageuses ou remplies de pierres de manière à ne pouvoir en tirer profit par la culture. Cependant, dans la plupart des cas, on ne saurait avouer que le travail à faire pour les mettre en bon état de culture est impossible, trop coûteux et dehors de la portée de la majorité des cultivateurs qui ont à souffrir d'un tel état de choses qui constitue annuellement une perte assez considérable. Si cette amélioration était faite, dans bien des cas la propriété doublerait de valeur et compenserait au centuple pour la dépense faite pour cet objet. On se plaint que l'agriculture ne paie pas, cependant on demeure indifférent quant à la possibilité qu'il y a de mettre en état de culture la dixième partie du sol que nous possédons et qui par notre insouciance est même une source d'embarras et une occasion de pertes pour les autres parties qui sont en état de culture, car elle nous empêchent de faire usage des outils agricoles qui nous permettent de faire les travaux de culture avec moins de frais possible ; de plus ces terrains incultes sont des pépinières constantes de plantes nuisibles à la culture et qui chaque année se répandent dans le voisinage ; les marais souvent assez nombreux sur une terre, deviennent aussi une source de maladies pour les animaux qui parfois y séjournent et s'y abreuvent.

On se plaint que l'agriculture ne paie pas, et on en rejette avec amertume la faute sur des achats que nous pourrions le plus souvent remplacer par des articles que nous pourrions nous-mêmes confectionner sur notre propre ferme ; de plus nous demeurons indifférents sur les taxes annuelles et autrement considérables que nous nous imposons nous-mêmes en laissant séjourner sur nos terres de nombreuses digues de pierres qui couvrent parfois la dixième partie de nos terres et qui pourraient être employées à la confection de nos clôtures qui dureraient la vie de plusieurs générations ; le terrain ainsi recouvert de pierres serait mis en culture et par là il y aurait augmentation de récoltes.

Le plus grand obstacle à ces améliorations, c'est que nous voudrions qu'elles fussent faites d'un seul coup, dans une seule année même. Nous ne pouvons nous faire à l'idée que si ce travail était exécuté de longue main, dussions-nous y consacrer quelques semaines de travail chaque année, et cela pendant cinq, dix, quinze ou vingt ans, nous arriverions à améliorer complètement nos terres qui seraient un précieux héritage à léguer à nos enfants qui eux aussi auraient appris à en retirer les plus grands avantages possibles.

Dès le début de ce travail difficile au premier abord, nous en ressentirions sensiblement les bons effets ; les résultats obtenus par la suite nous convaincraient de son importance, et dans les années qui suivraient, ce travail serait fait avec plus de courage et sur une plus grande échelle, jusqu'à ce que nous soyons rendus à doubler et même tripler la valeur de notre terre ; parce qu'elle serait en état de bonne culture dans toutes ses parties.

DIFFICULTÉ DE PRENDRE UN CHEVAL LORSQ'IL EST AU PATURAGE.

Lorsqu'on tient un cheval au pâturage pendant la saison d'été, il arrive assez souvent qu'on éprouve des difficultés à pouvoir le saisir pour le mettre à la voiture. Afin de vaincre cette difficulté, voici ce que nous conseillons : Ne jamais courir après un cheval lorsqu'il est au pâturage, mais essayer de l'attirer à soi par la douceur. S'il se montre obstiné à se faire approcher, il faut lui présenter du grain dans un plat. S'il vient à vous, laissez le manger ce grain ; mais ne lui présentez jamais un plat vide, sous prétexte de le tromper. Il y a des cultivateurs qui, lorsqu'ils vont au champ où le cheval pâture, apportent avec eux, soit une poignée d'avoine, une pomme, une carotte, un morceau de sucre ou du sel et le présentent au cheval, qu'ils veuillent l'atteler ou non ; de cette manière toutes les fois que le maître arrive au champ, le cheval court au-devant de lui. Chaque fois que vous sortez un cheval du champ où il pâture, ne lui donnez pas de coups de bride ou de fouet, car il en gardera le souvenir et vous le prendrez avec plus de difficulté une autre fois. Le cheval, comme tous les autres animaux, veut être traité avec douceur.

—*G. des C.*

Le Manitoba.

Jeudi, 9 Juin 1887.

ENCORE M. A. F. MARTIN.

Vendredi dernier, il a plu au député de Morris de se lever en chambre pour non pas cette fois parler contre les impressions françaises, ou rapporter des conversations d'un caractère tout-à-fait intime, ou renouveler ses attaques contre nos députés dont il suspecte l'indépendance ; non, rien de tel ! Il a poussé la condescendance, cette fois, jusqu'à s'occuper d'une question d'une bien moindre importance.

Nous lui avons tant soit peu dit la vérité, il y a quelques jours, et, pour nous punir, il a fait une motion afin de nous amener à la barre de la chambre donner des explications. Il est des hommes dont le fort n'est pas d'être ordinairement dans l'ordre ; cette fois, le député de Morris était du nombre, et il lui a fallu baisser pavillon devant la décision de M. l'Orateur qui lui dit n'être pas dans l'ordre.

Voici l'incident tel que donné par les journaux de Winnipeg :

" M. Martin (Morris) se lève sur une question de privilège et propose que M. Trudel soit amené à la barre de la chambre pour être interrogé au sujet d'un article injurieux pour certains membres de cette chambre et publié dans *Le Manitoba* du 26 mai 1887.

" L'hon. M. Norquay soulève l'objection que l'article devrait être cité dans la motion.

" Le moteur dit qu'il ne croit pas que cela soit nécessaire et cite à l'appui de sa prétention un précédent de la chambre des communes.

" L'Orateur demande si M. Trudel est lié avec le service public.

" Les membres du gouvernement. Non.

" M. Martin (Morris). Oui, Il est le porteur d'un contrat public.

" L'Orateur cite la pratique parlementaire établissant le principe que lorsqu'une offense est contenue dans un journal, l'on doit déposer sur la table le numéro incriminé et donner avis de son intention à la personne accusée, et lui demander, ne fut-ce que par courtoisie, si le rapport est exact, avant de continuer la procédure, et, en terminant, il ajoute :— Il me semble que la motion, telle que construite n'est pas dans l'ordre."

Comment se fait-il que M. Martin soit si chatouilleux lorsqu'on lui dit son fait, alors que lui, frappant à tort et à travers, ne ménage jamais les coups à ses adversaires ? Si ce député est l'homme qu'il prétend être, comment se fait-il qu'il a le mépris de la grande majorité de ses compatriotes, de ceux qui l'ont connu il y a nombre d'années, comme de ceux qui ont appris à le connaître dans ces derniers temps ? Comment se fait-il que dans la chambre, lors du débat sur le budget, les députés français lui crièrent, à lui l'homme unique, qu'il aurait dû avoir honte de parler comme il le faisait ? Comment se fait-il enfin, il y a quelque heures à peine, qu'un de nos députés qui lui est en tout infiniment supérieur, aurait pu l'accuser en pleine chambre de mentir délibérément, si l'expression eut été parlementaire ? Le député de Morris est un homme public, alors il doit s'attendre à la critique et au blâme quand sa conduite y donne lieu, et Dieu sait si nous en pourrions découdre sur son compte !

Nous nous sommes laissés dire que le député en question faisait du tapage à propos de tout et à propos de rien dans le seul but de faire parler de lui. Nous savons qu'il s'est trouvé des gens qui pour la renommée ont été jusqu'au suicide, mais nous doutons fort que le très honorable député de Morris puisse tant se démener rien que pour faire lancer son nom aux quatre vents du ciel. C'est à peine croyable. Pourtant, il y a des choses si drôles de par le monde.

Chemin de Fer de la Vallee de la Riviere-Rouge.

La construction de ce chemin semble maintenant une affaire parfaitement arrêtée. Les soumissions sont demandées jusqu'au 17 courant, et l'on a mis sur le marché les obligations de la province au montant d'un million qui a été voté par la législature pour la construction et l'équipement du chemin.

L'on a beau dire en certains endroits d'Ontario et de Québec, nous ne nous agitons pas outre mesure. Nous avons exposé nos griefs, ils n'ont point été entendus ; alors, notre gouvernement écoutant le vœu populaire, a pris sur lui de mener l'entreprise à bonne fin. La politique du désaveu nous tuait c'est pourquoi notre population qui est aussi honnête, intelligente et patriotique que celle des autres provinces a pris la détermination de la faire cesser.

GRAND CONCERT.

Le grand concert sacré qui a été organisé par M. l'abbé George Dugast, de l'archevêché, au profit de l'hôpital de Saint-Boniface, sera donné dans la cathédrale, lundi soir, le 20 courant.

Nous publierons le programme dans notre prochain numéro

Les billets seront mis en vente samedi chez MM. Verge & D'Auteuil et Kéroack à Saint-Boniface, et au magasin de musique de M. Prince à Winnipeg

LE MEURTRE DE WOLSELEY.

Le nom du meurtrier de McLeish n'est pas un nommé James Gaudet, comme nous l'avons annoncé la semaine dernière, mais un Métis anglais nommé James Gaddy. Ayant pris la fuite avec Moïse Racette qui, lui, terrassa Matheson, une soixantaine d'hommes de la police à cheval sont à leur trousses et les dépêches de ce matin nous disent qu'ils ne peuvent échapper.

Le père de Racette a été arrêté.

LA POLICE MONTEE.

Le rapport du commissaire de la police montée parle de l'établissement d'une ligne complète de postes entre Manitoba et les Montagnes Rocheuses, ce qui a beaucoup contribué à empêcher la contrebande et le vol de chevaux. Pendant l'année dernière le nombre d'hommes de 500 qu'il était a été porté à 1000. Quelques-uns n'avaient pas de dispositions pour le service et l'on s'est vu dans l obligation de les renvoyer. D'autres désertèrent. Le plus désagréable de tous les devoirs est de mettre en force la loi sur les boissons enivrantes. Nombre de soldats sont jeunes et leur est avis que cette loi ne devrait pas être aussi rigoureuse. Le besoin de salles de récréation se fait vivement sentir. De nouvelles casernes doivent être élevées à Edmonton, Calgary, Battleford et Prince-Albert. Si les lois doivent être mises en force, le commissaire pense qu'il devrait être nommés quelques détectives. Les sauvages ont été tranquilles pendant l'année écoulée.

Nouvelles Politiques.

—Le rapport du département de la marine a été déposé sur le bureau de la chambre à Ottawa. Ce rapport démontre que la valeur de la pêche faite l'année dernière est de $16,679,288, soit une augmentation de 856,315. La nouvelle-Ecosse contribue pour un montant de $8,415,361, le Nouveau-Brunswick $4,180,227 et Québec $1,742,382.

—Sir Alexander Campbell a été assermenté lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario, jeudi dernier, devant le juge en chef.

Tous les ministres étaient présents.

—Il parait être bien réglé qu'après la session du parlement fédéral Sir Charles Tupper retournera en Angleterre et continuera à agir comme commissaire du Canada.

Il se pourrait aussi que tout en remplissant les fonctions de commissaire Sir Charles Tupper gardât son portefeuille de ministre des finances.

—Le terme d'office du lieutenant-gouverneur Dewdney, du Nord-Ouest, sera continué jusqu'à l'automne, parait-il.

—L'hon. Edward Blake vient définitivement d'abandonner la charge de chef de l'opposition aux communes. Sa santé chancelante ne lui permettant plus de continuer plus longtemps cette vie toujours agitée d'un politicien à la tête d'un parti, et le forçant même à un repos absolu. Le *Globe* le dit très malade et menacé de paralysie.

A un caucus des membres de l'opposition tenu mardi à Ottawa, l'hon. M Laurier a été choisi comme successeur de M. Blake, pour au moins jusqu'à la fin de la présente session.

—Nous lisons dans *Le Monde* à l'adresse de M. Martin.

Un rouge selon le cœur de *La Patrie*, c'est M. Martin, député à la législature du Manitoba. Lors de la discussion sur le budget, il s'éleva contre le salaire du lieutenant-gouverneur et s'écria dans un beau moment d'enthousiasme : " Nous pourrions avoir un homme qui ferait la besogne pour $500 par année."

Si ce n'est pas comme cela que *La Patrie* les aime, nous ne nous y connaissons pas.

—En réponse à une interpellation, l'honorable M. Thompson a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de gracier beaucoup de prisonniers à l'occasion du jubilé de la reine. Le ministre de la justice s'est dit opposé en principe à ce système. Ce qui est certain c'est que les mesures de ce genre devraient toujours être décidées avec beaucoup de prudence et de discernement.

—La législature de Manitoba sera prorogée demain.

—Il parait définitivement arrêté que l'hon. M. Chapleau sera lieutenant-gouverneur de Québec. Il se retirerait de la politique active sur l'avis de ses médecins.

La rumeur veut aussi que l'hon. M. Costigan sorte du cabinet pour faire place à M. Curran de Montréal, tandis que M. Chapleau aurait pour successeur M. Landry, du Nouveau-Brunswick qui représenterait l'élément canadien-français des provinces maritimes.

—Avant-hier, Sir John Macdonald a annoncé qu'il espérait que la prorogation de la chambre des communes aurait lieu le 18 courant.

—Une pension de 2,600.00 a été accordée à M. Laviolette ex-préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, pour blessures reçues en étouffant la révolte dont nous avons parlé dans le temps. L'hon. M. Laurier a vivement critiqué le gouvernement au sujet de l'administration de cette institution.

—L'hon. Sénateur Schultz est mentionné comme le successeur probable du lieut.-gouverneur Aikins.

—M. Travis, ci-devant magistrat au Nord-Ouest, a été mis à sa retraite. Il retirera $720.00 par année.

—L'hon. M. Carling, ministre de l'agriculture, doit visiter Manitoba immédiatement après la session au sujet de l'établissement de fermes expérimentales. Pour le même objet il visitera aussi le Nord-Ouest et la Colombie.

EXAMENS DE L'UNIVERSITE.

Le résultat des derniers examens de l'Université de Manitoba vient d'être connus. Les degrés ont été conférés comme suit :

B. A.—Collège de Saint-Boniface—A. De Laronde, E. Gauthier-Landreville.

Collège St-John—W. D. Barber, H. G. Cook, J. L. Doupe, H. M. Drummond, D. J. Goggin, W. R. Ross

Collège Manitoba—F. L. Davis, M. S. Fraser, J. G. Harvey, J. K. McGillivray, A. N. McLeod, D. W. McKerchar, J. C. Saul, R. M. Smith, J. A. Youmans, F. F. Wesbrook.

M. D. C. M.—W. A. B. Hutton, R. M. Simpson, A. S. Thompson.

LL. B.—A. W. Thompson.

M. A.—T. C. Coggs, B. A. ; Rev. C. N. Jeffrey, B. A. ; J. H. Mulvey, B. A. ; Rev. J. M. Wellwood, B. A.

BOURSES.

Classiques—Seniors B. A.—$100, J. G. Harvey, C. M. ; $60, F. L. Davis, M. C. ; $60, W. R. Ross, St. J. C. Junior B. A.—$100, J. W. Matheson, St. J. C. ; $60, J. W. B. Page, St J. C. ; $60, T. G. McCrossan, M. C. ; $60, H. G. Fisher, St. J. C.

Sciences Naturelles—Senior B. A.—$100, F. F. Wesbrook, M. C. ; $60, Jas. A. Yeomans, M. C. Junior B. A.—$100, J. A. Calder, M. C. ; $60, R. H. Milligan, M. C. ; $60, R. D. Campbell, M. C.

Sciences Morales et Intellectuelles (Anglais)—Senior B. A.—$100, J. K. McGillivray, M. C. ; $100, H. M. Drummond, St. J. C. Junior B. A.—$100, W. P. Argue, M. C. ; $60, F. Langford, M. C. ; $60, M. P. McGregor, M. C.

Sciences Morales et Intellectuelles (Latin)—Senior B. A.—$100, A. DeLaronde, C. St. B. ; Junior B. A.—$60, E. Gauthier-Landreville, C. St. B. ; Junior B. A.—$100, H. Royal, C. St. B. ; Junior $60, D. Brisebois, C. St. B.

Langues Modernes—Senior B. A.—$80, W. D. Barber, St. J. C. ; Senior B. A.—$80, J. C. Saul, M. C.

Premier examen—Classiques, mathématiques botaniques—$100, F. H. Russell, M. C. ; $100 D. H. Urquhart, M. C. ; $100, G. Gamsell, St. J. C. ; $60, T. D. Pritchard, St. J. C. ; $60, J. C. ; Munro, M. C.

Langues modernes et histoire—$80, W. B. Elkin, M. C. ; $80, J. C. Munro, M. C. ; $60, F. H. Sharpe, M. C.

Examen préliminaire, Classiques et mathématiques— $100, Miss I. Hooper, M. C. ; $100, A. Béliveau, C. St. B. ; $60, M. P. Odell, Coll, Dept. : $60, H. Daignault, C. St. B. ; $60, W. C. Bristol, St. J. C. ; $60, E. Dunlea, C. St. B.

Huit élèves du Collège de Saint-Boniface ont subi des examens, et sur ce nombre sept, comme on vient de le voir, ont obtenu des bourses. C'est certainement un résultat dont on peut être fier. Il dénote chez les élèves une application soutenue et opiniâtre ; puis il ajoute encore, si possible, à la haute réputation des RR. PP. Jésuites comme précepteurs de la jeunesse.

Nos plus sincères félicitations à nos jeunes amis.

Alliance St-Jean-Baptiste des Societes Nationales d'Amerique.

L'Association St-Jean-Baptiste de Montréal se prépare activement à célébrer la fête nationale, les 21, 22, 23 et 24 juin courant.

Voici le programme détaillé de cette grande fête des Canadiens-Français :

La célébration s'ouvrira par la fête civique du 21, fixée par les gouvernements de Londres, d'Ottawa et de Québec, pour la commémoration du règne de Sa Majesté, la Reine Victoria. Il y aura grande revue militaire par les régiments de la province, aidés d'un certain nombre de régiments de la province d'Ontario. Le soir, il y aura feu d'artifice sur la montagne, illuminations et concert dans les places publiques de la ville.

Le 22 juin, réunion des délégués des sociétés nationales du territoire de Montréal, au Cabinet de Lecture Paroissial, à 11 heures, et élection des officiers généraux de l'alliance qui suivent, pour le territoire de Montréal et des provinces de l'Ouest :

1o. Le Vice-Président 2o. le Trésorier 3o. le Commandant ; 4o. le Secrétaire.

Il y aura ensuite discussion des différentes questions soumises aux délégués, par les orateurs les plus distingués, et nomination de Commissions spéciales chargées de faire rapport pour la séance du 24.

La fête du 23 juin s'ouvrira par la grande procession nationale, à laquelle prendront part toutes les sociétés présentes. Les délégués des sociétés des Etats-Unis et du Canada occuperont des positions d'honneur dans la procession, ainsi qu'à toutes les fetes qui se préparent. Une grande messe solennelle sera célébrée à l'église Notre-Dame.

Immédiatement après la messe aura lieu, dans l'Ile Ste-Hélène, un grand piquenique, auquel assistera toute la population française de Montréal. Il y aura musique, dances, jeux athlétiques et autres amusements. Les orateurs les plus populaires souhaiteront la bienvenue aux délégués étrangers, qui seront priés de répondre.

A 7.30 heures, grand banquet national de 1000 couverts, éclairé à la lumière électrique, dans la nouvelle cathédrale, sous le patronage des dames et des demoiselles de Montréal. Les orateurs les plus distingués du Canada et des Etats-Unis seront appelés à prendre la parole en présence des convives et des milliers de personnes qui occuperont les galeries pour assister à cette splendide démonstration sans égale dans l'histoire de Montréal.

Le 24 juin, à 10 heures, au Cabinet de Lecture, adoption des rapports des différentes commissions chargées de l'étude des questions qui auront été soumises, discutées et résolues par les délégués.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Ces jours derniers, la motion suivante a été adoptée sur proposition de M. Burke, député de Saint-François-Xavier, appuyé par M. Gelley, député de Cartier :

Attendu que de grandes étendues de terrains dans les municipalités de Portage-la-Prairie, Belcourt, Elm River, Saint-François-Xavier et Assiniboia ont été fréquemment inondées par les eaux de la rivière Assiniboine, et qu'elles peuvent encore être inondées dans le cas d'eaux hautes, et

Attendu que des pertes considérables s'élevant à plusieurs mille piastres ont été subies, et qu'il peut encore en être subies à tout moment par nombre de colons et de propriétaires des dites municipalités par l'inondation, et

Attendu qu'en général les rives de la rivière sont plus élevées que le terrain qui leur est contigu, de sorte que l'eau qui se répand sur ces terres pendant l'inondation ne peut pas s'écouler dans la rivière même après qu'elle a repris son lit, et que cette eau ne se retire qu'au temps des basses eaux, ce qui n'arrive que tard dans la saison, et

Attendu que ces inondations sont causées par les sinuosités et les brusques déviations de la rivière dont le cours est obstrué par des pointes de terre qui, bien que variant de quelques centaines de pieds à moins d'un demi mille, font décrire à la rivière des cours détournés variant de deux à six milles de longueur, et

Attendu que lors de la débâcle au printemps, les déviations subites de la rivière sont la cause directe qui font bloquer la rivière par la glace qui agit comme une digue, et l'eau s'élève de dix à quinze pieds plus haut qu'elle ne s'élèverait autrement, et la région se trouve ainsi inondée sur une étendue de plusieurs milles, et

Attendu que sous les circonstances, il est impossible de drainer les terrains bas situés à vingt ou vingt-cinq milles de la rivière, l'eau des fossés, pendant une partie considérable de l'année, pourrait faire déverser l'eau de la rivière sur les terres et former des lacs innombrables et rendre tout-à-fait sans valeur des milliers d'acres d'excellente terre, et

Attendu que si le lit de la rivière était abaissé en certains endroits, et que si des fossés ou canaux de dimensions assez considérables étaient creusés pour couper les pointes ci-dessus mentionnées, que le danger des inondations seraient de beaucoup amoindri et que la distance entre Winnipeg serait diminuée de douze à quinze milles et que la navigation en bénéficierait grandement.

A ces causes, qu'il soit résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de faire faire le plus tôt possible par le gouvernement de la Puissance du Canada les améliorations necessaires pour abaisser le niveau de l'eau et en, par là, prévenir les inondations et rendre plus facile la navigation de la rivière Assiniboine.

Puis un comité spécial composé des hons. MM. LaRivière et Harrison, et de MM. Alexander, Martin, (Portage-la-Prairie) Crawford, Prendergast, Douglas et du moteur et du secondeur, fut nommé pour préparer une adresse à Son Excellence en conformité de cette résolution.

* *

A la même séance, sur motion de M. Martin appuyé par M. Gelley, il est résolu,

Attendu qu'en 1873, il a émané du département de l'Intérieur, Ottawa, un ordre annonçant que toutes les terres de cette partie de la région de la rivière Rouge, connue sous le nom de paroisse de Sainte-Agathe, devaient être vendues à l'enchère, au prix réservé de $1.00 de l'acre ;

Et attendu que plusieurs colons ont pris des terres en conformité du dit ordre et ont fait, de bonne foi, des améliorations considérables sur leurs fermes respectives, croyant à la mise en force du dit acte ;

Et attendu que le département de l'Intérieur a émané un nouvel ordre imposant un prix de $5.00 de l'acre pour les terres de la paroisse de Sainte-Agathe susdite ;

Et attendu que le département de l'Intérieur a, il y a quelques mois, changé de nouveau le prix de quelques-unes des dites terres et a fixé le prix des terres situées à l'est de la rivière Rouge, dans la paroisse de Sainte-Agathe, à $2.50 de l'acre ;

Et attendu que l'établissement rapide des terres a augmenté la valeur des terrains vacants du gouvernement ;

Et attendu que plusieurs colons ont été forcés de payer au Gouvernement de la Puissance $5.00 de l'acre pour des terrains acquis dans la paroisse de Sainte-Agathe, au moyen d'emprunts sur leurs propriétés, bien que le gouvernement n'évalue les terrains voisins qu'à $2.50 de l'acre.

Et attendu que ces premiers colons ont subi dans cette province des malheurs graves et ne sont pas en état de donner $5.00 de l'acre pour leurs terrains.

Et attendu que tous les colons qui occupent des terres dans la Paroisse de Sainte-Agathe n'ont pas eu l'avantage de prendre de homesteads

Qu'il soit resolu que cette chambre est d'opinion que toutes les terres de la région de la rivière occupes par des colons de bonne foi, avant l'annnée 1882, devraient être mises au prix de $1.00 de l'acre, et celles prises depuis cette date à $2.00 de l'acre, et qu'un comité composé des hons. MM. Hamilton et Harrison, et MM. MacBeth, Marion, Murray, Winram, Jackson, Douglas et du moteur et du secondeur, soit nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en conformité de la résolution ci-dessus.

* *

Mercredi dernier, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à la chambre et a sanctionné les divers projets de loi suivants :

Un acte concernant la construction du chemin de fer " Red River Valley Railway."

Un acte pourvoyant à l'émission de titres de terrains vendus pour taxes dans la ville de Portage-la-Prairie.

Un acte concernant l'acte de l'aide aux chemins de fer, 1885.

Un acte amendant l'acte de l'asile des aliénés de Manitoba.

Un acte amendant le Chap. 45, 49 Victoria.

Un acte pour incorporer l'association canadienne des voyageurs de commerce du Nord-Ouest.

PERSONNEL.

L'hon. M. LaRivière, trésorier-provincial, est attendu au commencement de la semaine. Son fils, M. Alphonse LaRivère, actuellement au Grand Séminaire de Montréal, a été tonsuré dimanche. La cérémonie a eu lieu à l'Asile Sainte-Darie où la sœur de l'hon ministre est supérieure.

Sa Grandeur Mgr Taché ne sera pas de retour à Saint-Boniface avant la fin du mois.

M Roger Goulet, président de la commission pour régler les réclamations des Métis, est parti mardi pour Batoche, de là il se rendra au Fort Cumberland, sur la Saskatchewan, puis reviendra en arrêtant à tous les postes qui se trouvent sur le Lac Winnipeg.

M. Adjutor Lemieux est parti lundi pour Saint-Paul, Minn., où il a obtenu une position dans la maison de MM. Michaud et Frères, épiciers en gros.

Nouvelles Religieuses.

—Au Collége de Saint-Boniface ce matin, dix élèves ont fait leur première communion. Ce sont MM. Joseph LaRivière, Lucien Dubuc, Raoul Bourdeau, Edmond Green, Patrick Glenn, Patrick Burke, Thomas Lavoie, Emery Buron, Jean. B. Clément, Frank O'Higgins.

—La chapelle catholique qui vient d'être construite au pénitencier de Manitoba sera terminée dans quelques jours, et le dévoué chapelain, M. l'abbé Cloutier, de l'archevêché, se propose d'en faire la bénédiction dimanche, le 19 courant.

—Une messe de requiem a été chantée lundi à la cathédrale pour le repos de l'âme de Mgr Provencher.

—M. l'abbé Cloutier part samedi pour aller passer deux ou trois jours à Saint-Eustache. Dans ce voyage, des arrangements définitifs doivent être pris avec les paroissiens pour la reconstruction immédiate à Saint-Eustache de l'ancienne église de la Baie Saint-Paul.

—Les journaux franco-américains demandent aux Canadiens des Etats-Unis de s'organiser immédiatement pour offrir un cadeau au Saint-Père à l'occasion de ses noces d'or.

—Le R. P. Antoine, provincial des Oblats au Canada, qui était allé à Rome pour assister au Chapitre, ne revient pas au Canada. Il est nommé assistant du Supérieur Général qui a passé aussi un grand nombre d'années au Canada. Le R. P. Antoine a pour successeur le R. P. Célestin Augier.

—A un consistoire spécial Mgr Palatte et le Rév. Père Bausa ont été créés cardinaux. Dix évêques ont été titrés pour la France et un pour le Mexique.

Le Rév. Michael Logue, docteur en théologie évêque de Raphoe, Irlande, a été tranféré au diocèse d'Armagh, et le très Rév. F. J. McCormack, évêque d'Achoney, a été transféré au diocèse de Galway.

Le pape a reconnu la nouvelle hiérarchie catholique d'Australie en faisant métropolitains les évêques d'Adélaïde, Beisbane et Wellington.

—Les révérendes Sœurs de Jésus-Marie, du couvent d'Hochelaga, viennent de recevoir de Rome la nouvelle que Sa Sainteté Léon XIII a approuvé les règlements et la constitution de leur communauté. A l'occasion de ce joyeux évènement il y a eu grand'messe d'actions de grâces.

Cette communauté fut fondée a Longueuil en 1838 par madame Durocher, sous les auspices de feu Mgr Bourget. Elle s'est répandue par tout le continent jusqu'en Orégon et en Californie, et nous avons nous-mêmes l'immense avantage d'avoir une de leurs maisons à Winnipeg, l'Académie Sainte-Marie.

Choses et Autres.

—David Gogolin, a été pendu à Pembroke, Ont., lundi matin, pour le meurtre de Madame Whrental, sa locataire, qui refusait d'évacuer une maison ou de payer le loyer. Le meurtrier était un Allemand ; il commit son crime en octobre dernier, aux Rapides Palmer, à environ trente milles de Pembroke. Il était père d'une nombreuse famille et était établi depuis peu dans ces parages.

—Le maître de la Monnaie, dans son rapport annuel, dit que durant l'annee dernière on a frappé de la monnaie pour une valeur bien plus considérable que les années passées. Les pièces canadiennes monnayées ont été frappées comme suit : vingt-cinq cents, 586,807 ; dix cents, 831,644 ; cinq cents, 1,713,392 ; un cent, 1,536,465 ; total, 4,667,308 dont 4,540,000 représentant la valeur de £64,726,500 ont été expédiées au Canada. 5,650 médailles frappées à l'effigie de la reine ont été distribuées comme souvenir aux troupes qui ont supprimé la révolte du Nord-Ouest.

—C'est avec infiniment de peine que nous apprenons que l'état de santé de l'hon. M. Gérin, conseiller législatif à Québec, s'est tellement aggravé qu'on a dû le conduire à l'asile de la Longue-Pointe.

—Il est rumeur que Parent, le caissier défalcataire de la banque d'Hochelaga, est actuellement à Chicago.

—On annonce une nouvelle course entre Hanlan et Gaudaur. Elle aura lieu le 23 juillet et les enjeux sont de $1,000.

—Il y a dans les pâturages du Nord-Ouest environ 104,000 têtes de bétail, 11,000 chevaux et 25,000 moutons. Cette estimation a été faite par des personnes qui ont visité le plus grand nombre des ranches et qui ont puisé leurs renseignements aux meilleures sources. Ce chiffre comprend 34,000 bestiaux, 3,500 chevaux et 7,000 moutons amenés dans le cours de l'année.

Environ 26,000 bestiaux, 2,000 chevaux et 6,500 moutons ont été fournis par les Etats-Unis. Le reste a été importé d'Ontario et de la Colombie Anglaise.

—D'après un rapport officiel qui vient d'être publié, il est arrivé dans le pays, depuis le mois de janvier 1886 au mois de mars 1887, 797 chinois, dont 787 à Victoria, 1 à Montréal, 8 à Emerson et 1 à Port Arthur.

—L'ingénieur de la ville de Montréal est activement occupé à préparer les plans de la jetée temporaire destinée à protéger cette ville contre l'inondation. La jetée s'étendra des casernes de la porte de Québec à la première écluse du canal et aura sept pieds de hauteur. Elle sera un inconvénient pour la rue des Commissaires.

—Le dernier rapport du grand-maître de l'orangisme démontre que les frères sont au nombre de CENT CINQUANTE MILLE en ce pays et qu'ils sont repartis comme suit :

Dans Ontario, il y a 895 loges,
Dans Québec, il y en a 65,
Dans Manitoba, 62,
Dans la Nouvelle-Ecosse 42.
Dans le Nouveau Brunswick 74,
Dans l'Ile du Prince-Edouard 77,
Dans la Colombie Britannique 10.

—Nous lisons dans le *Paris-Canada* du 12 mai dernier :

Nous avons déjà annoncé, il y a quelque temps, que Mlle de Bruges de Gerpines était entrée en négociations avec Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, au sujet de vastes terrains dont elle a l'intention de se rendre acquéreur dans cette province du Canada.

L'agent de Mlle de Bruges de Gerpines, M. Lodewyckx, se trouve en ce moment au Manitoba, où il se propose de créer de toutes pièces une colonie de cultivateurs belges.

Nous avons de bonnes raisons de croire que son exemple sera suivi.

—La statistique criminelle du Canada—telle que fournie par le ministère de l'Agriculture—enregistre 4,513 offenses et 3,797 condamnations. Proportionnellement à sa population, Ontario fournit plus de criminels que n'importe quelle autre province—et c'est encore chez elle que l'on rencontre les offenses les plus graves et le plus grand nombre de condamnations. Sur les 5,518 personnes poursuivies pour offenses, les trois cinquièmes sont à la charge d'Ontario. Québec est représenté dans ce total par un peu moins d'un cinquième Quant à la nature et au nombre des délits commis dans l'une ou l'autre province, voici des chiffres irréfutables qui ne sont pas exactement à l'avantage et à l'honneur d'Ontario.

Outrages contre la personne, Ontario, 720, Québec, 340.

Délits contre la propriété, Ontario, 2,423, Québec, 914.

Il y a eu 18,000 condamnations sommaires pour Ontario et 6,000 seulement pour Québec.

Condamnations par jury ; 2,000 pour Ontario et 1219 pour Québec.

Les condamnations pour ivresse ont été de 5,868 pour Ontario et de 2.163 pour Québec.

Condamnations pour meurtre ou tentative de meurtre : Québec, 21, Ontario, 88.

Viols : 15 condamnations à Ontario et une seulement à Québec.

Assauts sur des femmes : 44 à Ontario et 23 à Québec.

Attentats à la pudeur ; 27 à Ontario et 10 à Québec.

Voies de faits : Ontario 105, Québec 59.

Vols d'animaux : Ontario 38, Québec 15.

Larcins ; Ontario 1,094, Québec, 623.

L'on à compté 17 incendiaires à Ontario et 3 à Québec.

Nouvelles d'Europe.

—Une statistique dressée par M. Moulhall porte à 1,225,000 le nombre de personnes qui ont péri en Irlande par suite de la famine, dans les cinquante dernières années.

3,668,000 personnes ont été, durant la même période, expulsées d'Irlande et 4,168,000 ont émigré.

C'est une perte de neuf millions d'habitants, le double de la population actuelle d'Irlande.

—Le plus long tunnel du monde vient d'être terminé à Schemnitz, en Hongrie. Sa longueur est de 10 milles et quart. Il a une hauteur de 9 pieds 10 pouces et une largeur de 5 pieds 3 pouces. Il avait été commencé il y a un siècle et devait, d'après le contrat passé en 1782, être terminé en trente ans, mais les événements politiques et d'autres causes avaient amené des arrêts forcés dans les travaux. Ce tunnel, ou canal souterrain, est destiné à l'épuisement de l'eau de mines. Le tunnel du St. Gothard, entre la Suisse et l'Italie, a une longueur de 9 milles et quart et celui du Mont Cénis, entre l'Italie et la France en a 7 et trois quarts.

—Il est à remarquer que dans l'histoire d'Angleterre on ne mentionne que trois événements semblables à celui dont nous allons, cette annee, être les témoins. Le jubilé d'Henri III fut célébré le 19 octobre 1265, celui d'Edouard III le 25 janviér 1377, et enfin le jubilé de George III, le 25 octobre 1809.

Ces jubilés eurent lieu à la fin de la 49ème année de règne, pendant que celui de la Reine Victoria, sera célébré à la fin de la 50ème année.

—On affirme que le général Ferron a déclaré que le gouvernement se proposait de faire évacuer le Tonquin. Les journaux modérés le somment de démentir cette rumeur.

—Les commentaires des journaux de Paris indiquent que parmi les différents groupes républicains il y a 150 députés qui sont entièrement opposés au ministère Rouvier, et que ce dernier par suite sera incapable d'augmenter la majorité républicaine de onze voix qu'il a eue au dernier vote et que toute mesure qui lui aliénerait l'appui de la droite, rendrait précaire l'existence du cabinet. M. Rouvier s'attend à opérer des retranchements de 60 à 80 millions de francs dans les dépenses des ministères de la guerre, de la marine et des Travaux Publics. Il espère aussi obtenir 4 millions de francs en établissant une police spéciale pour empêcher la distillation des boissons à domicile, pratique qui se fait beaucoup en Normandie.

Le succès de ce plan est cependant douteux, car les députés de Normandie refuseront de supporter une mesure qui les priverait certainement de leurs sièges.

Paris, 3.—La démonstration d'avant-hier, en faveur du général Boulanger, a été provoquée surtout par l'article intitulé : " Le ministère allemand " que M. Rochefort a publié dans son journal l'*Intransigeant*. Cette fois-ci, M. Rochefort a frappé juste et les quatre-vingt dixièmes de la population parisienne pensent comme lui. Après avoir dit son fait à M. Rouvier, M. Rochefort prend à partie le général Ferron et il s'exprime ainsi :

" Nous ne connaissons pas le général Ferron, mais il fera preuve d'un véritable héroïsme s'il est capable de supporter les clameurs de *Vive Boulanger !* qui résonneront à ses oreilles toutes les fois qu'il paraîtra en public, et spécialement à la grande revue du 14 juillet. Néanmoins, comme l'idée de son devoir ne consiste qu'à ronfler dans un fauteuil et à ne fabriquer aucun fusil sans l'autorisation de l'Allemagne, il me semble qu'il serait préférable et certainement plus économique d'annexer le ministère de la guerre au ministère de l'agriculture pendant le règne de ce soldat laboureur."

Les journaux du soir trouvent l'article un peu dur pour le général Ferron qui a servi toute sa vie dans le corps du génie et qui, en 1870, n'a pu arriver à temps de la Nouvelle-Caledonie, où il était détaché, pour prendre part à la guerre.

—Une terrible invasion de sauterelles s'est abattue sur les provinces du centre de l'Espagne. Les insectes sont en masses si épaisses que l'on a dû envoyer plusieurs centaines d'hommes pour déblayer les voies de chemins de fer. Les récoltes sont affreusement ravagées.

—A neuf heures, vendredi dernier, le feu s'est déclaré à Hambourg sur le quais. Six larges entrepôts, le quai de Huchener devinrent bientôt la proie des flammes. Celles-ci se communiquèrent à deux navire anglais, le " City of Dormond " et le " Gladistor," et les détruisirent en peu de temps. Les mâts et les agrès de plusieurs autres navires ont aussi été brûlés. A une heure ce matin, le feu s'était étendu sur une superficie de 300 verges sur 400, à 4 heures le feu était contrôlé. On ne sait pas s'il y a eu des pertes de vies. Les pertes se chiffrent par millions.

—Le sultan de Turquie a cédé l'île de Chypre à l'Angleterre. L'administration de cette île avait été confiée à l'Angleterre en vertu d'une convention datée de 1878. Au commencement de 1879, les Anglais achetèrent les terrains du gouvernement à l'exception des propriétés du sultan.

DECES.

—En cette ville, le 6 courant, à l'âge de 90 ans, Josephte Desjardins, veuve Charles Larence.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 5 courant, Madame Joseph Coutu, un fils.

—En Saint-Boniface, le 5 courant, Madame veuve Arthur Chaput, un fils.



Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, DIMANCHE, le 18 JUIN courant, à l'issue de la grand'messe, à l'Hôtel-de-Ville, pour recevoir les rapports des différents comités.

Daté en la ville de Saint-Boniface, ce 15ème jour de juin 1887.

EUGÈNE PARADIS,
Secrétaire A. St.-J.-B. de M.

Chronique Locale.

—Assemblée de la Brigade de Secours demain soir.

—Exercice du chœur demain soir pour le concert de l'hôpital.

—Samedi après-midi encan des chiens mis à l'enclos de Saint-Boniface.

—La baignoire de M. C. Marcoux est maintenant en place et prête à recevoir les baigneurs.

—La compagnie dramatique de Wilbur jouera une semaine à la Salle d'Opéra, à compter de lundi prochain.

—L'assemblée générale de l'église presbytérienne du Canada a lieu à Winnipeg cette année. Les réunions commencent ce soir.

—Vendredi, le 17 courant, à 8.00 heures p.m., au Collège de Saint-Boniface, la distribution solennelle des prix sera faite, et la sortie aura lieu le lendemain matin.

—Le commissaire des chemins de fer de la province demande des soumissions pour la construction et l'équipement du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge.

—L'Association Saint-Jean-Baptiste se réunira de nouveau, dimanche, le 18 courant Pour les réunions de comité, M. le Secrétaire est chargé d'avertir les différents membres.

—Voici le parcours que suivra la procession du Saint-Sacrement dimanche, si le temps est favorable : Au sortir de la cathédrale, elle défilera avenue Taché, passera par la rue Marion, pour revenir de nouveau par l'avenue Taché.

—La cour de révision pour la division électorale de Winnipeg-sud, sera tenue dans la salle de la cour de comté, rue Lombard, le 22 courant, à 2 heures p.m. Les plaintes doivent être portées avant les dix jours qui précèdent leur audition.

—Qui aura le contrat pour la construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge ? C'est là une question que plusieurs se posent On dit qu'il n'y a pas plus qu'un ou deux entrepreneurs capables de réaliser le dépot nécessaire, $100,000.00.

—Le conseil de ville s'est réuni lundi soir et formé en cour de révision pour entendre les plaintes portées contre le rôle d'évaluation de 1887. Deux d'entre elles ont été prises en considération : celle de la Banque de Montréal à qui l'on a accordé une réduction de 15 par cent, et celle de la *Hamilton Powder Co.*, dont l'évaluation a été portée au même chiffre que l'an dernier. Quelques autres plaintes n'ont point été entendues pour défaut de forme de la part des personnes qui les ont logées.

—Aujourd'hui, les élèves de l'Ecole Normale (section catholique), sous la direction des RR. SS. de la Charité, sont à subir leurs examens pour obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner dans Manitoba. Melles Lucie Clément, Camilla Cusson, Anna Desgagné et Virginie Dupuis demandent des diplômes de première classe, et Melles Marie Carrière, Amélia Jean, Jane Hearn, Mary Roy et Oliva Roy des diplômes de seconde classe.

—La police a commencé hier à mettre à l'enclos les chiens pour lesquels license n'avait pas été payée. L'on jugera du grand nombre de chiens qu'il y a ici puisque dans l'espace de quelques heures, dans les seuls quartiers Nos. 1 et 2 de la ville, il a été perçue la somme d'une quarantaine de piastres, ce qui représente une quarantaine de chiens, et une vingtaine de ces intéressants animaux ont été logés au violon. attendant le bon vouloir de leurs maîtres pour les tirer d'embarras. La police va continuer à exercer la plus stricte vigilance et tous ceux qui ont des chiens pour lesquels la taxe n'a pas encore été payée feront bien de s'exécuter sans délai.

—Les examens au Pensionnat des RR. SS. de la Charité de cette ville commencent aujourd'hui et ce continueront comme suit :

9 Juin, jeudi, 2 hrs p.m., examen de musique. (5 Divisions.)

13 Juin, lundi. 9½ hrs a.m., 1ère et 2ème divisions.

13 Juin, lundi, 2 hrs p.m., 3ème division.

14 Juin, mardi, 9½ hrs a.m., 4ème division.

14 Juin, mardi, 2 hrs p.m., 5ème division.

15 Juin, mercredi, 9¼ hrs a.m., 6ème division.

15 Juin, mercredi, 2 hrs p.m., 7ème division.

18 Juin, samedi. 10 hrs a.m., distribution solennelle des prix.

Ainsi la sortie des élèves aura lieu samedi le 18 courant. Les parents des élèves sont priés d'assister à ces examens sans autre invitation.

—A Winnipeg, des licences pour la vente de liqueurs ont été accordés aux hôtels suivantes :

Hotel du Canada, Whalen house, Norfolk house, Tecumseh house, Park hotel, Ottawa hotel, Franklin house, Russell house, The Exchange, Cosmopolitan hotel, Woodstock house, Swea hotel, Golden Eagle, Oriental, Royal Oak, Clifton house, London hotel, Cabinet hotel, Board of Trade hotel, St. Nicholas, Brunswick, Paisley house, Leland, Mansion, Nickel house, Seymour house, Dominion hotel, Merchant hotel, Bay Horse, McKenzie, Caledonia, Winnipeg hotel, Rosin, New Douglas, Queen's hotel, Bellevue hotel, Sherman house, Albion hotel, New Golden, Palmer house, Grand Pacific, American, St. Lawrence hall, Brittania, Grand Union, Headquarters, Grand Central, Waverly.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre-Jolys,

7 Juin.—La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Pierre, solennisera sa fête patronale, le 22 courant, à neuf heures du matin. La société se réunira à neuf heures et demi et aura lieu le défilé dans lequel figureront des chars allégoriques et tous les instruments agricoles fonctionnant ; la messe à 10.15 heures a.m., le chœur de Saint-Pierre chantera une messe de Peter's ; à l'offertoire le célèbre *Justus ut Palma florebit* de Lambillotte.

Le sermon sera donné par M. l'abbé N. Jutras, curé de St. Pie. Après la messe discours patriotiques. Banquet à 1.30 heures.

Dans le cours de l'après-midi : courses de chevaux, et différents amusements.

Le soir à huit heures la Société Dramatique de Saint-Pierre donnera une soirée dramatique et musicale.

Nous invitons cordialement tous les Canadiens à venir s'unir à nous Nous comptons spécialement sur les autres Sociétés St. Jean-Baptiste de la province et sur nos amis de Saint-Boniface.

8 Juin.—M. Patrick Carey demeurant à un mille de l'église, a tué hier soir sa propriété un ours pesant le joli poids de 150 lbs.

La Broquerie.

5 Juin.—Mardi dernier, 13 enfants de la paroisse ont eu le bonheur de faire leur première communion.

—Deux nouveaux colons sont arrivés avec la détermination bien arrêtée de se fixer au milieu de nous. C'est dire qu'ils sont enchantés de notre pays, comme d'ailleurs tous ceux qui veulent se donner la peine de le venir voir. Quand un colon veut venir visiter LaBroquerie. il ne faut pas l'arrêter, comme déjà la chose s'est faite, lui peignant tout en noir. Il est vrai que nous sommes un peu éloignés, mais notre paroisse a des avantages qui ne se rencontrent pas partout, et qui peuvent compenser amplement ce qu'il y a de défectueux. Il reste encore nombre de terrains à prendre et nous invitons tous ceux qui auraient l'intention de se fixer dans la province de nous visiter avant de faire leur choix.

—Le temps qui se comporte comme nous voulons nous laisse espérer ici une récolte meilleure que jamais cette année. Que Dieu le veuille !

—Les travaux pour la construction de notre presbytère sont poussés avec vigueur.

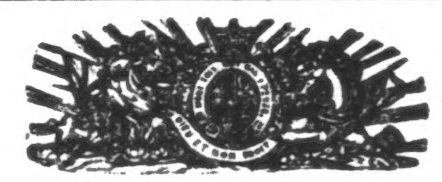
Echos du Nord-Ouest.

Prince-Albert, Saskatchewan.

18 Mai.—Voici ce que nous lisons au cours d'une correspondance qui est adressée d'ici à *La Minerve* de Montréal :

Une mesure a été présentée en parlement pourvoyant à la représentation du Nord-Ouest dans le sénat canadien. J'espère que dans les nominations à faire à cet égard le gouvernement suivra le mode adopté à Manitoba, lors de la formation de cette province, c'est-à-dire qu'il nommera un sénateur d'origine anglaise et un autre d'origine française. On objectera peut-être qu'à l'époque en question la population de Manitoba était à peu près également partagée, tandis qu'au Nord-Ouest les anglais l'emportent de beaucoup en nombre sur les Français. C'est un prétexte peu plausible et qui ne devra pas arrêter nos gouvernants. Ils auront certainement égard aux descendants des premiers découvreurs et des premiers occupants de ce sol. D'ailleurs si la majorité est du côté anglais, cela date de bien proche.

Maintenant sur qui tombera le choix du gouvernement ? Je laisse à messieurs les Anglais de proposer leur candidat, quoique je ne serais pas fâché que M. Lawrence Clark, fût le préféré. C'est un des plus anciens bourgeois de la Compagnie de la Baie d'Hudson, très dévoué et très influent, et qui a passé la plus grande partie de sa vie dans la Saskatchewan. Quant au sénateur français on le prendra sans doute aussi dans les territoires, et je crois que M. Jean Louis Légaré aurait des titres à cette position. Il est au Nord-Ouest depuis vingt ans ; il est aimé et estimé des Métis avec lesquels il est lié par mariage, et il a rendu des services au gouvernement dans l'affaire du *Bœuf Assis.*



CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la construction du Chemin de Fer de la Vallée de la Rivière-Rouge," seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 17 courant, à 16 heures, pour la construction et l'équipement du susdit chemin de fer à partir d'un point dans la cité de Winnipeg, jusqu'à certain point dans ou près de la ville de West-Lynne, une distance d'environ soixante-cinq milles, d'après les plans qui peuvent être vus au bureau de l'ingénieur le ou après lundi le 6 juin 1887.

Tout l'ouvrage devra être terminé pas plus tard que le 1er novembre 1887.

Une somme égale à dix par cent du total de la soumission soit en argent ou représentée par un chèque accepté sans conditions, payable à l'ordre du Commissaire des Chemins de Fer devra accompagner la soumission, la dite somme devant être déposée au crédit de la province à la Banque des Marchands du Canada, Winnipeg, à être remboursée quand le contrat sera rempli, sur le certificat de l'ingénieur. Si la soumission n'est pas acceptée, le montant sera remis.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

JOHN NORQUAY,
Commissaire des Chemins de Fer,
Province de Manitoba.

Winnipeg, 4 juin 1887.
2ins. 9.6.87.

AVIS.

MUNICIPALITÉ DE LABROQUERIE.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité de LaBroquerie siégera en Cour de Révision a LaBroquerie dans la salle municipale, LUNDI LE QUATRE JUILLET 1887, à un heure de l'après-midi pour la Revision du Rôle dévaluation de l'année 1887.

Les personnes désirant porter des plaintes contre le dit Rôle devront déposer les dites plaintes au Bureau du soussigné, le ou avant le 23ème jour de juin 1887.

Daté à LaBroquerie, en mon Bureau ce ème jour de juin 1887.

ALFRED TAILLEFER,
Greffier et Evaluateur.

1in.9.6.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 15 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre.

MIAMI ET MORDEN

à partir du 1er août prochain. Distance calculée 19 milles.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Nelson.

Les malles devront laisser Miami les mardis et vendredis à 7.30 heures a.m., et arriver à Morden à midi en temps pour rencontrer le convoi de la malle allant vers l'est. Laisser Morden les mêmes jours à 3.00 heures p.m., ou après l'arrivée du convoi de malle de Winnipeg et arriver à Miami à 7.30 heures p.m., ou dans les 4.30 heures qui suivront le départ de Morden.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, pevent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Miami, Morden et Nelson et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg 3 juin 1887.
3ins.9 6.87.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la plantation de Poteaux de télégraphe, etc.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 15 juin 1887, pour la plantation de poteaux au lieux et place de ceux qu'il y a actuellement sur la ligne de télégraphe entre Qu'Appelle et Humboldt, T. du N.-O., une distance d'environ cent quarante-trois milles

Les poteaux (de cèdre, sans écorce et d'une longueur de 20 pieds), seront livrés par le gouvernement, sans frais, au pied des poteaux qu'il y a aujourd'hui, et les isoloirs, consoles et clous seront livrés sans frais, le long de la ligne en lot de 100 et de 150 lbs.

L'entrepreneur devra planter les dits poteaux de cèdre à une profondeur d'au moins quatre pieds, là où sont maintenant les vieux poteaux et devra y poser de nouveaux isoloirs et consoles, ainsi que le fil présentement en usage.

L'entrepreneur devra mettre les vieux poteaux en aussi bon ordre que possible, se rappelant qu'ils doivent être remplacés durant l'été de 1888. *Pendant la reconstruction, l'entrepreneur devra, autant que faire se pourra ne point briser le fil entre Qu'Appelle et Humboldt, pour la dépêche des affaires.*

L'ouvrage devant commencer pendant le mois de juin et finir pas plus tard que le 15 septembre 1887.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté*, payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, *égale à cinq pour cent* du montant de la soumission, laquelle sera cancellée si le soumissionnaire refuse de passer le contrat quand il en sera requis, ou s'il manque de terminer l'ouvrage conformément au contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retouné.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 13 mai 1887.
2ins.6.6.87.

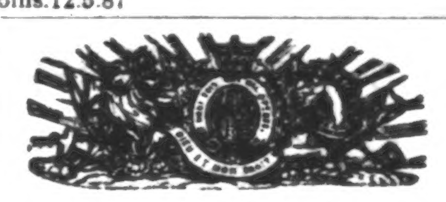
AVIS

Prenez avis qu'un règlement autorisant un emprunt de $3,000.00, dans le but d'aider à la construction du moulin a farine proposé, a été dûment passé par le conseil de la municipalité de DeSalaberry ; que la preuve de la due passation du dit règlement et du fait que l'on s'est conformé à toutes les formalités préalables qu'exige le Statut fait et pourvu à cet effet, a été soumise au Commissaire municipal, auquel on s'adressera pour obtenir un certificat concernant le dit règlement, en vertu des dispositions de la section 319 de l'"Acte municipal de Manitoba 1886," le ou après le vingt-septième jour de Juin prochain.

Daté à St. Pierre, le 5ième jour de mai A.D. 1887.

L. M. P. NOEL.
Greffier de la Municipalité
de DeSalaberry.

5ins.12.5.87



Penitencier de Manitoba.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour approvisionnement," seront reçues au Bureau du Préfet du Penitencier de Manitoba, jusqu'à mercredi, le 15ème jour de juin courant, à midi, des personnes qui désireront prendre un contrat pour fournir à l'institution, durant l'exercice fiscal 1887-88, les articles compris dans le classement qui suit :

Classe 1. Marchandises sèches.
2 Epiceries.
3. Bœuf, animaux, poids vif.
4. Moutons abattus.
5 Lard salé (mess) en barils.
6. Bois, 500 cordes, plus ou moins.
7. Fleur.
8 Huile de charbon.

Pour toute information nécessaire aux spécifications relatives aux soumissions, s'adresser au Préfet.

SPÉCIFICATIONS.

L'objet d'une soumission devra au moins comprendre une des classes de marchandises plus haut énumérées, en son entier, et pourra en contenir plusieurs.

Il sera fourni des échantillons des articles compris dans les 1ère, 2ème et 8ème classes, par l'institution, et la 5ème par les soumissionnaires, en même temps que les soumissions.

Dans la classe 6 le soumissionnaire devra indiquer la qualité, mou ou dur, sec ou vert.

Dans la classe 8 la preuve devra être mentionnée.

Chaque soumissionnaire devra accompagner sa soumission des signatures de deux personnes responsables consentant à devenir ses cautions pour le cas où sa soumission serait acceptée.

Aucune soumission qui n'aura été faite dans la forme prescrite ne sera acceptée.

Toutes informations touchant les soumissions, les blancs y relatifs, ainsi que les spécifications imprimées et les conditions y ayant rapport pourront être obtenus en s'adressant au soussigné.

Les formes de spécifications imprimées qui seront ainsi fournies devront être remplies en détail, soit les extensions, soit les additions complètement. Tous les articles seront acceptées sujets à l'approbation du préfet.

Tous les articles devront être livrés au Pénitencier, à Stony Mountain, sans frais de transport, soit pour fret, et sans aucune autre dépense incidente.

Les barils, les caisses d'emballage ne devront pas être chargés et ne seront pas retournés.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

S. L. BEDSON,
Préfet.

Stony Mountain, 4 juin 1887.
1ns.9.6.87.



Acte des Licences pour la Vente des Liqueurs, 1887.

Les demandes suivantes de licences on été reçues conformément au dit acte :

E. Hunter & Cie., en gros, Winnipeg ;
R. Rutherford, hôtel, Balmoral ;
Isaac Riley, hôtel, Stonewall ;
S. Cowan, hôtel, Headingley ;
M. Goldie, hôtel, Killarney.

R. LATOUCHE TUPPER,
Inspecteur en chef.

Winnipeg, 21 mai 1887.
2ins. 2, 6, 87

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs.

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*
WINNIPEG, Man.

3·8 1a

LIBRAIRIE KEROACK,

Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.



ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,8/



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard,
Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884 1an 23 84



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 8 juillet 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, deux fois par semaine aller et retour, entre,

LABROQUERIE ET WINNIPEG,

à partir du 1er août prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Giroux, Clearspring, Sainte-Anne, Lorette et Prairie Grove. Distance calculée, 47 milles.

Les malles devront laisser LaBroquerie les lundis et jeudis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur. Elles laisseront Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur et être rendues à LaBroquerie à 8.15 heures p.m.

Ou, s'il convient mieux aux soumissionnaires : Laisser Winnipeg les mardis et vendredis à 9.45 heures a.m., ou après l'arrivée de la malle de Port-Arthur, arriver à LaBroquerie à 8.15 heures p.m. Laisser LaBroquerie les mercredis et samedis à 6.00 heures a.m., arriver à Winnipeg à 4.30 heures p.m., ou en temps pour le convoi de Port-Arthur.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux differents bureaux de poste ci-dessus nommés et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 23 mai 1887.
2ins.1.6.87

N. D. BECK

Successeur de Royal & Prud'homme,

Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,

NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.

BUREAU :
No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.

Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

GEO. E. FORTIN,

Avocat.

No. 366. RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6.85

JAMES E. P. PRENDERGAST,

Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux :
AVENUE TACHE. SAINT-BONIFACE.

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;

Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.

Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

EDWARD KELLY

Appareils de Chauffage à Vapeur et à Eau Chaude.

Ouvrages de Plombier et poseur de tuyaux à gaz.

No. 313, Rue Principale, Winnipeg, Man

Plans, Devis et Estimations fournis sur demande.

Tuyaux, Valves, Fournitures, Pompes, etc., toujours en mains.

Une visite est sollicitée.
1an.8.7.87.



LE GRAND
REMÈDE ALLEMAND
POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore, Md., U. S. A.

ALLEZ CHEZ

VERGE & D'AUTEUIL

QU'UN SEUL PRIX.

LE MEILLEUR MARCHE DE LA PROVINCE

Pour vos Marchandises Seches,
" Hardes-Faites,
" Coiffures,
" Chaussures,

AVENUE PROVENCHER, SAINT-BONIFACE.

QU'UN SEUL PRIX.

Departement de Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

4m 31,3,87

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

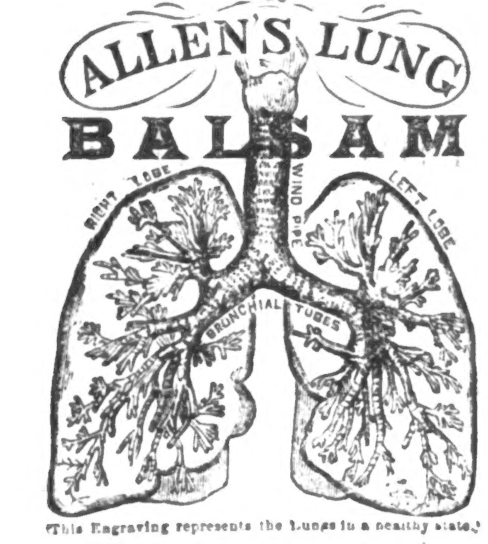
La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86



(This Engraving represents the Lungs in a healthy state.)

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

PRESTON & NORRIS

(Ci-devant de la maison Alexander).

494 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG, 494

Porte voisine du magasin de Chaussures de Ryan.

——0:0:0——

MM. Preston & Norris veulent se défaire de tout leur assortiment de

MARCHANDISES SECHES,

Marchandises pour Messieurs, etc.,

à des prix bien au-dessous de tout ce qui peut s'offrir dans Winnipeg.

Tout l'assortiment doit être vendu le 1er d'Août prochain.

Nos Marchandises sont toutes nouvelles.

PRESTON & NORRIS,
[Ci-devant de la maison Alexander]
494 Rue Principale, Winnipeg.

3m 12,5,87

Porte voisine du magasin de chaussures de Ryan, près de l'Hôtel-de-Ville.

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerons aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3,87

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Feminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

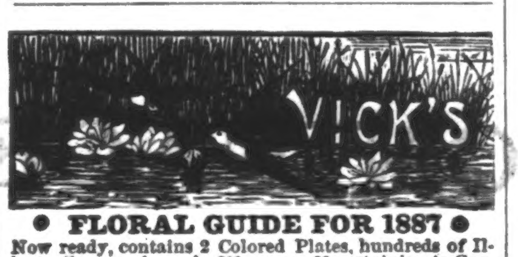
Glace! Glace!!

M. JEAN-BAPTISTE LAUZON désire faire connaitre au public qu'à partir d'aujourd'hui, il peut fournir de la glace pendant tout l'été. Pour $5.00 il donnera 10 livres de glace par jour jusqu'au 1er octobre prochain.

Saint-Boniface, 12 mai 1887.

J.-BTE LAUZON.

jno 12 5 87



• FLORAL GUIDE FOR 1887 •

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

——(0:0:0)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantillons sur demande.



Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

no.28.4.87.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

ŒUVRE DE LA COLONISATION

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SOUS LE PATRONAGE DU

CURE LABELLE.

PAR ACTIONS de $1.00 et de 25c.

SUIVANT LA SÉRIE.

Il se fait un TIRAGE MENSUEL DES BÉNÉFICES.

L'action donne droit à prendre part à un de ces tirages.

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU

LE 15 JUIN PROCHAIN

$50,000 répartis entre les gagnants.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,
19, Rue St. Jacques,
MONTRÉAL, Canada.

1an 18.5. 87

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Periodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est		Allant vers l'Ouest.
Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est
Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud		Allant vers le Nord
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.		Allant Sud.
Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.		Allant à l'Est.
Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.		Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

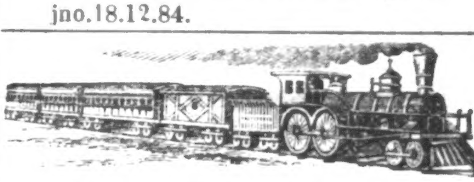
CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

4,2,86 jno



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le **SOMMAIRE** suivant **DES PRINCIPALES FORMULES** a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

— TOUTES ESPECES DE —

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA